ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9142

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet compte un directeur de cabinet, un directeur adjoint, un chef de cabinet, un conseiller parlementaire, un conseiller presse et communication, trois conseillers et deux conseillers techniques, soit dix collaborateurs.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Dhuicq
Circonscription : Aube (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9142
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique
Ministère attributaire : PME, innovation et économie numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 novembre 2012, page 6249
Réponse publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 607